

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 04/2021

1378 - TRIDEX KS87 310ML

Conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

TRIDEX KS87 310ML

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Produit d'étanchéité

Usages déconseillés:

Aucun(e) connu(e)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer .

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: oui

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS08

attention

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient éthyl methyl ketone oxime & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine

Mentions de danger:

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H351: Susceptible de provoquer le cancer .

Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases supplémentaires:

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3 Autres dangers:

- De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.
- De petites quantités de Éthanol (CAS 64-17-5) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.
- De petites quantités de 2-butanone oxime (CAS 96-29-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB

- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

sans objet

3.2 Mélanges:

| Composants | CAS / EINECS / Reg nr. | % | Classification selon CLP | Composants |
|---|---|----------|--|------------|
| Ethyl methyl ketone oxime | - N° CE : 202-496-6 - N° CAS : 96-29-7 - Numéro d'enregistrement REACHr : 01-2119539477-28-XXXX | 1- <2.5 | Acute Tox. 4 (H312) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) | |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine | - N° CE : 217-164-6 - N° CAS : 1760-24-3 - Numéro d'enregistrement REACHr : 01-2119970215-39-XXXX | 0.1 - <1 | Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) | |

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

- Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

- Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'air frais.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Après contact avec les yeux:

Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Après ingestion:

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

| | |
|--|---|
| Moyens d'extinction appropriés: | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Agents d'extinction non appropriés: | Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

- Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Hydrocarbures. Oxydes d'azote (NO_x). Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers:

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter tout contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures générales:

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- **Méthodes de confinement** : utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure
- **Méthodes de nettoyage** : recueillir rpar des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4 Référence à d'autres sections:

/

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Produit d'étanchéité

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | |
|--|--|
| Contrôles techniques appropriés: | Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées |
| Protection des mains: | Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. |
| Protection des yeux: | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. |
| Protection de la peau et du corps: | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation |
| Protection respiratoire: | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Type de filtre recommandé : filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement: | Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement. |

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|-----------------------------------|
| Forme: | pâte |
| Couleur: | noir |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | aucune information disponible |
| valeur du pH: | sans objet |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1): | / |
| Point de fusion: | aucune information disponible |
| Point de congélation: | aucune information disponible |
| Point d'ébullition: | aucune information disponible |
| Point d'éclair: | > 100°C |
| Auto-inflammation: | aucune information disponible |
| Température de décomposition: | aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux):: | aucune information disponible |
| Pression de vapeur à 20 °: | aucune information disponible |
| Densité à 20 °C: | / |
| Densité relative: | aucune information disponible |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | le produit durcit avec l'humidité |
| Log Pow: | aucune information disponible |
| Log Kow: | / |
| Viscosité Cinématique: | > 21 mm²/s |
| Viscosité Dynamique: | aucune information disponible |
| Danger d'explosion: | aucune information disponible |
| Limites d'explosion: | aucune information disponible |
| Inférieure: | aucune information disponible |
| Supérieure: | aucune information disponible |
| Propriétés comburantes: | aucune information disponible |
| Limites d'explosivité: | aucune information disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | / |
| Teneur en COV: | aucune information disponible |
| Vitesse d'évaporation: | / |

9.2 Autres informations:

densité : 1.13

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique:

stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

10.4 Conditions à éviter:

Protéger de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles:

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Méthanol (CAS 67-56-1) et éthanol (CAS 64-17-5)

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

| Corrosion cutanée/irritation cutanée: | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après les composants). Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---------------------------------------|------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|---|-------------------------|--|----------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire: | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur. | | | | | | | | | | | | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée: | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. | | | | | | | | | | | | |
| Indications toxicologiques complémentaires: | <p>Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.</p> <p><u>Mesures numériques de toxicité</u> Toxicité aiguë</p> <p>Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH - ETAmél (voie orale) : 77,500.00 mg/kg - ETAmél (voie cutanée) : 71,286.40 mg/kg</p> <p>Informations sur les composants</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom chimique</th> <th>DL50, par voie orale</th> <th>DL50, par voie cutanée</th> <th>CL50 par inhalation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7</td> <td>=930 mg/kg (Rattus)</td> <td>1000 - 1800 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)</td> <td>>4.83 mg/L (Rattus) 4 h</td> </tr> <tr> <td>N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3</td> <td>=2295 mg/kg (Rattus)</td> <td>>2000 mg/Kg (Rattus)</td> <td>LC50 4H (Aerosol) 1.5 - 2.44 mg/L air</td> </tr> </tbody> </table> | Nom chimique | DL50, par voie orale | DL50, par voie cutanée | CL50 par inhalation | Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7 | =930 mg/kg (Rattus) | 1000 - 1800 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | >4.83 mg/L (Rattus) 4 h | N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | =2295 mg/kg (Rattus) | >2000 mg/Kg (Rattus) | LC50 4H (Aerosol) 1.5 - 2.44 mg/L air |
| Nom chimique | DL50, par voie orale | DL50, par voie cutanée | CL50 par inhalation | | | | | | | | | | |
| Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7 | =930 mg/kg (Rattus) | 1000 - 1800 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | >4.83 mg/L (Rattus) 4 h | | | | | | | | | | |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | =2295 mg/kg (Rattus) | >2000 mg/Kg (Rattus) | LC50 4H (Aerosol) 1.5 - 2.44 mg/L air | | | | | | | | | | |
| Cancérogénicité: | Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Nom chimique: éthyl methyl ketone oxime 96-29-7 (European Union: Carc. 2) | | | | | | | | | | | | |
| Toxicité pour la reproduction: | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | | | | | | | | | | |
| Mutagénicité: | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | | | | | | | | | | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | | | | | | | | | | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | | | | | | | | | | |
| Danger par aspiration: | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. | | | | | | | | | | | | |

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | M-factor | M-factor (long-term) |
|--|--|---|---|---|----------|----------------------|
| Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7 | EC50: =83mg/L (72h, Desmodosmus subspicatus) | LC50: =760mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 777 - 914mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 320 - 1000mg/L (96h, Leuciscus idus) | EC50 = 281 mg/L 17 h EC50 = 950 mg/L 5 min | EC50: =750mg/L (48h, Daphnia magna) | | |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | - | LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static | - | EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static | | |

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage | Bioconcentration factor (BCF) |
|--|------------------------|-------------------------------|
| Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7 | 0.65 | 5.8 |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | -0.3 | - |

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--|----------------------------------|
| Ethyl methyl ketone oxime 96-29-7 | La substance n'est pas PBT/vPvB. |
| N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3 | La substance n'est pas PBT/vPvB. |

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets

8 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Indications complémentaires:

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (IMDG): non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID): non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA): non réglementé

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID): non réglementé

Classe (IMDG): non réglementé

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID): non réglementé

Groupe d'emballage (IATA): non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG): non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Sans objet

Marine Polluant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**14.6.1 Transport par voie terrestre:****14.6.2 Transport maritime:****14.6.3 Transport aérien:**

non réglementé

14.6.4 Transport par voie fluviale:**14.6.5 Transport ferroviaire:****14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

sans objet

Section 15: Informations réglementaires:**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Prescriptions nationales:****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Sans objet

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa.

Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

Section 16: Autres informations:**Sources des données:**

Aucune information disponible

Autres informations:

Aucune information disponible

Phrases importantes:

H312 : nocif par contact cutané

H317 : peut provoquer une allergie cutanée

H318 : provoque de graves lésions des yeux

H332 : nocif par inhalation

H335 : peut irriter les voies respiratoires

H351 : susceptible de provoquer le cancer

Acronymes et abréviations:

TWA : TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL : STEL (limite d'exposition à court terme)

Plafond : valeur plafond

* : désignation « Peau »

SVHC : substances très préoccupantes

PBT : p roduits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE : toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC : catalogue européen des déchets

Révision: 15/12/2020**Autres informations:** 30/04/2021

Numéro de version:

1